

# **Si vous aimez la forêt, utilisez du bois suisse!**

## **Des réserves forestières... pour quoi faire?**

Léonard Farron

L'aspiration à plus de *nature sauvage* est assez largement partagée. C'est ainsi que la notion de *réserve forestière* s'est imposée. Elle est entrée dans la logique du travail des forestiers. Le canton de Neuchâtel a été un pionnier à cet égard puisque la première réserve forestière de Suisse a été instituée par le Club jurassien en 1882 déjà. Il s'agit du massif situé dans les éboulis, en amont de la Fontaine Froide en un site très froid où croît une végétation d'arbres nains. Vers 1930, à la double initiative de l'Université de Neuchâtel et du service des forêts, c'est le Bois des Lattes qui a pris rang de *réserve forestière*. Chacune de ces réserves est née dans un secteur alors bien malmené par une exploitation abusive: impitoyables coupes rases au Creux-du-Van et prélèvements industriels de la tourbe dans la Vallée des Ponts avec réseau de wagonnets et téléphériques rejoignant la gare de Noiraigue.

De nos jours cette idée de *réserve forestière* a fait son chemin. Elle a été admise par le Grand Conseil, lors du débat consacré en 1996, à la loi sur les forêts comme opportunité judicieuse de promotion de la nature sauvage. Ceci en complément de la pratique sylviculturale respectueuse de la nature et la préservation ciblées de niches écologiques telles que lisières aux riches tonalités et clairières venant rompre, ici et là, quelques monotonies sylvestres.

Nous distinguons les *réserves forestières totales* qui sont des massifs délibérément laissés à leur libre évolution naturelle et les *réserves forestières à interventions particulières* mises au bénéfice d'un entretien orienté en priorité vers la valorisation de leurs richesses naturelles. Le canton est actuellement engagé dans un programme de mises en réserves forestières qui a démarré en 2001 et qui se poursuivra jusqu'en 2025 avec pour objectif d'avoir 5 % de la surface de nos forêts en *réserves forestières totales* et autant en *réserves forestières à interventions particulières*. Ce programme est mené d'entente avec les propriétaires concernés, il s'inscrit dans la conception directrice de protection de la nature adoptée par le Grand Conseil, le 22 février 2005 et constitue la contribution neuchâteloise à un programme fédéral. Il concrétise un point de convergence entre deux politiques, la politique forestière et la politique de protection de la nature.

Une des dernières en date de ces *réserves forestières totales* est celle des Déracinées, au Creux-du-Van où un secteur de 70 hectares, cruellement ravagé par *Lothar*, a été laissé en l'état. Aujourd'hui, l'impression qui se dégage de cette réserve n'est pas très engageante avec l'enchevêtrement de troncs jonchant le sol et d'arbres sur pied décimés par le bostryche. Mais avec déjà les vigoureux prémices des arbres de demain. Certain pourront même trouver ça choquant et en contradiction flagrante avec la gestion soigneuse de la forêt. Pourtant, vers la fin du siècle, nos après-venants viendront avec intérêt visiter ce massif de *forêt vierge* comme nous le faisons déjà en remontant de la Fontaine Froide, cheminant à travers le massif soumis à la bonne garde du Club jurassien depuis 1882. Du déséquilibre et des blessures d'aujourd'hui sera né un équilibre naturel qui s'affirmera petit à petit et nous fournira des paysages forestiers de qualité. Nous verrons en 2100 si nous y sommes vraiment parvenu...

On voit donc que les conceptions évoluent, mais ces orientations nouvelles ne remettent pas en question la gestion traditionnelle et multifonctionnelle des forêts. On peut même affirmer qu'elles l'enrichissent, qu'elles la complètent.

Le service forestier s'efforcera, dans les années qui viennent, de constituer un réseau cohérent de réserves très représentatives de la forêt neuchâteloise dans ses divers aspects, des forêts riveraines jusqu'au pâturages boisés de nos crêtes, en passant par les chênaies du pied du Jura et les sapinières des Vallées.



---

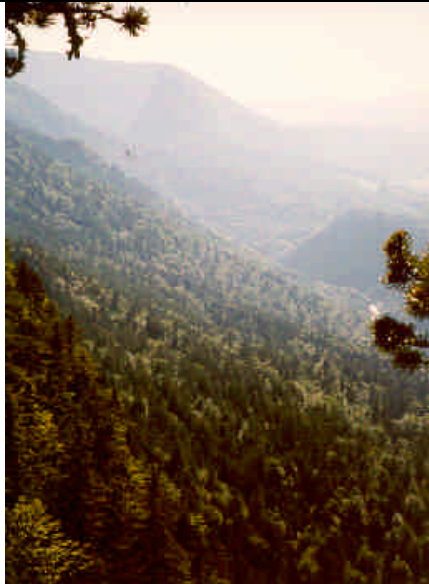
Economie forestière, un secteur sans délocalisations



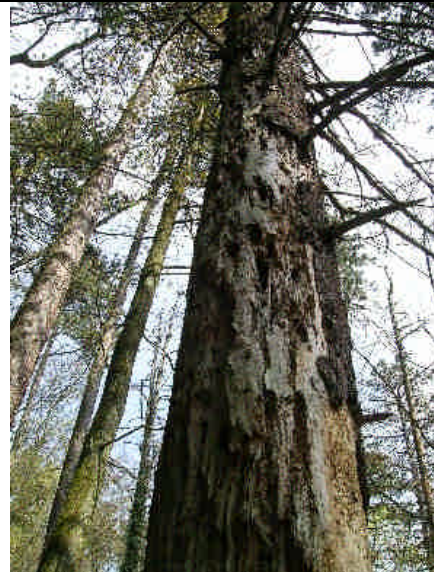
De nombreuses orchidées colonisent les clairières en forêt, sites très précieux à protéger.



Les garides, pelouses sèches dans certaines forêts du Littoral, sont protégées pour préserver de nombreuses espèces rares et menacées.



Le Creux du Van, importante réserve forestière qui a fait l'objet en 1882 déjà des premiers efforts de protection.



Arbres morts plein de vie, sont des éléments importants de toutes les réserves forestières.